



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, REMIGI, RIVET, STEFFE, SILVESTRE, BAUCHU, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et Monsieur PILLET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme ACQUIER à Mme BINET, M. CELAN à M. DUCOUT, Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme LAMBERT-RIFFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI, Mme REVERS à Mme GASTAUD, M. RECORS à M. DESCLAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024 - COMMUNICATION

Réf : SG – EE – 3

OBJET : RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION – ARTICLE L.2241-1 RELATIF AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2023.

Monsieur le Maire expose,

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2000 habitants devra donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante qui sera annexée au compte administratif.

Le Maire indique qu'au cours de l'année 2023, trois actes ont été signés.


Les actes signés le 29 janvier 2024 apparaitront sur le compte administratif de l'année 2024.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Prend acte de la présentation du rapport relatif aux cessions et acquisition immobilières de l'année 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **16/04/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **16/04/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

1 - Acquisitions en cours ou régularisées en 2023/2024 sur décision antérieure à 2023 - Non bâti

| Désignation de l'actif | Vendeur | Date de délibération du conseil municipal | Objet de l'acquisition | Prix ou estimation | Date de l'acte |
|--|---|---|---|---|--|
| Impasse des Vergers d'Octavie 162 m ² à détacher de la parcelle CA n° 301 | Mésolia | Délibération n° 1/7 du 23/02/2021 | Incorporation dans domaine public communal | Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²) | Acte signé le 29/01/2024 |
| Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry 66,50 m ² issus de la parcelle D n° 4950 | SCI les Pins de Jarry | Délibération n° 4/7 du 30/06/2021 | Aménagement ch Saint Eloi de Noyon, domaine public communal | Echange avec soulte sur une base de 50 €/m ² | Acte non signé Superficie de l'échange à revoir |
| Lotissement le « Clos briquetiers » CK 45 : 500 m ² CK 185 : 520 m ² CK 188 : 64 m ² | Indivis entre les différents propriétaires du lotissement | Délibération n° 5/12 du 29/09/2022 | Incorporation dans le domaine public communal | Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²) | Acte signé le 29/01/2024 |
| Chemin de la Croix d'Hins DT n° 137 : 8011 m ² | Madame MANNONI Suzanne | Délibération n° 5/13 du 29/09/2022 | Incorporation dans le domaine public communal | Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²) | Acte signé le 20/07/2023 |

2 - Cessions en cours ou régularisées en 2023 sur décision antérieure à 2023 – Non Bâti

| Désignation de l'actif | Origine de propriété | Identité de l'acquéreur | Date délibération du conseil municipal | Objet de la cession | Prix ou estimation | Date de l'acte |
|---|--|---|--|---|--|--|
| Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry D n°5016 : 222 m ² | Acte du 19/03/2015 | SCI les Pins de Jarry | Délibération n°4/7 du 30/06/2021 | Agrandissement société | Echange avec soule sur une base de 50 €/m ² | Acte non signé Superficie de l'échange à revoir |
| Avenue de Verdun Parcelle AD n°170 (511 m ²) divisée en AD n°402, 403, 404, 405, 406 et 407 | Bien sans maître, arrêté de prise de possession de l'immeuble publié et enregistré au service de la publicité foncière le 24/05/2017 | AD n°402 reste la propriété de la commune, AD n°403 : Mme PURY, AD n°404 : Mme ARNOULD, AD n°405 : M. et Mme RESSE, AD n°406 : Mme DANEMARD et M. LUCE, AD n°407 : M. et Mme DESNOYER | Délibération n°6/17 du 13/12/2021 | Dessaisissement de parcelle pour jardin d'agrément pour les riverains | 10 €/m ² | Actes signés le 10/02/2023 |
| 19 Chemin des Lagunes 11 055 m ² CB 59 | Ancienne propriété du Père DAMORAN. | Toit Girondin pour 9950 m ² , 1105 m ² demeurant la propriété de la commune de Cestas | Délibération n°1/7 du 29/03/2022 | Réalisation d'un programme locatif social de 22 logements et 12 logements en Bail Réel et Solidaires (BRS). | 680 000 € | Acte signé le 08/11/2023 |

1 - Acquisitions décidées en 2023 – Non bâti

| Désignation de l'actif | Vendeur | Date délibération du conseil municipal | Objet de l'acquisition | Prix ou estimation | Date de l'acte |
|--|---------------------------|---|---|--|----------------------------------|
| Chemin de Trigan CE n°86 : 194 m ² | Madame GARCIA Virtudes | Délibération n°3/25 du 04/07/2023 | Incorporation dans le domaine public communal (piste cyclable) | Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²) | Acte en cours d'établissement |
| Chemin du Canalet CM n°8 : 2776 m ² | IMMALDI | Délibération n°3/28 du 04/07/2023 | Echange avec soulte avec la société IMMALDI dans le but d'agrandir son magasin ALDI. Reconstruction MPT de Réjouit | Soulte de 700 000 € qui sera versé par IMMALDI pour la reconstruction de la MPT de Réjouit | Acte en cours d'établissement |
| Résidence l'Estibère CB n°118 : 1061 m ² : voirie CB n°117 : 2050 m ² : espace vert | Toit Girondin | Délibération n°5/22 du 18/12/2023 | Incorporation dans le domaine public communal | Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²) | Acte en cours d'établissement |

2 - Cessions décidées en 2023 – Bâti

| Désignation de l'actif | Origine de propriété | Identité de l'acquéreur | Objet de la cession | Prix ou estimation | Date de l'acte |
|--|--|--------------------------|---|--|----------------------------------|
| Place Choisy Latour CM 59 : 1028 m ² CM 62 : 705 m ² | Mairie de CESTAS | IMMALDI | Echange avec soulte avec la société IMMALDI dans le but d'agrandir son magasin ALDI | Soulte de 700 000 € qui sera versé par IMMALDI pour la reconstruction de la MPT de Réjouit | Acte en cours d'établissement |
| Commune de Saint Léger de Balson | Commune de Saint Léger de Balson | SCI Nos Jours Heureux | Libre de toute occupation et dans un | 270 000 € mobilier et électroménager inclus | Acte en cours d'établissement |

| | | | | | | |
|---|----------------------|--|--|--|--|--|
| Superficie de 10444m ² et une maison d'environ 250m ² C 462, 467, 468, 469, 470, 472, 473, 474, 476, 522, 524 et 526 | (acte du 23/11/2009) | | | | souci de bonne gestion des biens communaux | |
|---|----------------------|--|--|--|--|--|

3 - Cessions décidées en 2023 – Non Bâti

| Désignation de l'actif | Origine de propriété | Identité de l'acquéreur | Date délibération du conseil municipal | Objet de la cession | Prix ou estimation | Date de l'acte |
|--|-----------------------------------|-------------------------|---|--|---|---|
| 12 Avenue Marc Nouveaux AB 295 : 2198m ² | M. GREZIS (acte du 01/03/2010) | LEHENA PROMOTION | Délibération n°4/8 du 26/09/2023 | Réalisation 20 logements locatifs sociaux et 10 logements en accession | 370 000 € | Acte en cours D'établissement |
| Chemin de Marticot AY 105 : 51 m ² | Domaine public | Société STRYKER | Délibération n°5/21 du 18 décembre 2023 | Régularisation suite extension locaux de la société | Cession gratuite Estimation : 2040 € | Acte en cours D'établissement Finalisation de la procédure de désaffectation et déclassement de la parcelle |